

SEANCE DU VENDREDI 14 DECEMBRE 2001

COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :

- M. le Maire n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**
M. de KERAUTEM est désigné en qualité de Secrétaire.
- M. le Maire n° 2 - **Pouvoirs.**
- M. le Maire n° 3 - **Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 26 octobre 2001.**

Adopté à l'unanimité.

- M. le Maire n° 4 - **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**

M. le Maire effectue un compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, des affaires financières, une fixation de tarifs, des attributions et désistements de location, des assurances, des cimetières, des aliénations, des contentieux et des préemptions en D.P.U.

- M. le Maire n° 5 - **Communications diverses.**

M. le Maire donne lecture des remerciements reçus pour l'aide apportée par la Ville notamment lors de l'organisation de manifestations.

- M. le Maire n° 6 - **S.E.M. Orléans-Gestion. Représentants de la Ville. Modification d'une précédente délibération.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter les modifications qui précèdent à la délibération du 20 avril 2001 portant désignation des représentants de la Ville au sein des instances de la S.E.M. d'Orléans-Gestion :

- Mme CHERADAME est remplacée par Mme GRIVOT,
- les représentants de la Ville au sein du Conseil d'Administration sont autorisés à accepter toute fonction dans la S.E.M.

Adopté à l'unanimité.

- M. MARTIN n° 7 - **Budget Primitif 2002. Approbation :**

- Séance du vendredi 14 décembre 2001 -

Amendement de M. RENARD, Conseiller Municipal :

Il est proposé de majorer les subventions diverses aux associations sportives de 141 540 €. Ce chiffre est compensé. Il correspond très exactement à la majoration des indemnités des élus de 2001 à 2002.

Rejeté par 42 voix contre 13.

a) Ville

	DEPENSES	RECETTES
<u>BUDGET PRINCIPAL</u>		
Total de la section d'investissement ...	52 572 184	52 572 184
Total de la section de Fonctionnement.....	156 700 816	156 700 816
Montant du budget primitif Ville.....	209 273 000	209 273 000

Adopté par 41 voix contre 13.

b) Opérations funéraires

BUDGET DES OPERATIONS FUNERAIRES

Total de la section de fonctionnement et montant de ce budget	38 346	38 346
------------------------------------------------------------------------	--------	--------

Adopté à l'unanimité.

c) Opérations soumises à T.V.A.

BUDGET DES OPERATIONS SOUMISES A T.V.A

Total de la section d'investissement ...	66 639	66 639
Total de la section de fonctionnement	1 470 517	1 470 517
Montant du budget des opérations soumises à T.V.A.....	1 537 156	1 537 156

Adopté par 41 voix contre 13.

d) Z.A.C. en régie.

BUDGET DES Z.A.C. EN REGIE

Total de la section d'investissement ...	305 000	305 000
Total de la section de fonctionnement	305 000	305 000
Montant du budget des Z.AC. en régie.....	610 000	610 000

Adopté par 41 voix contre 13.

M. CARRE

n° 8 - **Plafond Légal de Densité. Participation pour dépassement. Suppression.**

- Séance du vendredi 14 décembre 2001 -

La participation pour dépassement du Plafond Légal de Densité (P.L.D.) a été instituée par la loi du 31 décembre 1975 et a été mise en place à la Ville d'Orléans en février 1987.

Conformément à la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U.), il est demandé au Conseil Municipal de décider de supprimer la participation relative au dépassement du Plafond Légal de Densité sur le territoire de la Ville.

**Adopté par 44 voix contre 3.
Il y a 7 abstentions.**

AFFAIRES FINANCIERES

M. MARTIN

n° 9 - **Décision modificative n° 10.**

Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des transferts et des ouvertures de crédits, dont le détail figure dans la délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 10 - **Office Public d'H.L.M. Garanties d'emprunts. Approbation de conventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'Office Public d'H.L.M. d'Orléans :

a) 375 189 €

à hauteur de 187 594,50 € (1 230 539,25 F.) représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 375 189 € (2 461 078,51 F.) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la réalisation des travaux de réhabilitation des 70 logements de l'ensemble immobilier du Petit Pont à Orléans.

**Adopté par 53 voix.
Il y a 1 non participation.**

b) 1 235 021 €

à hauteur de 617 510,50 € (4 050 603,35 F.) représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 1 235 021 € (8 101 206,70 F.) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la réalisation des travaux de réhabilitation des 252 logements de l'ensemble immobilier de l'Argonne à Orléans.

**Adopté par 53 voix.
Il y a 1 non participation.**

MOYENS GENERAUX

M. CARRE

n° 11 - **Imprimerie Municipale. Fixation du coût horaire.**

- Séance du vendredi 14 décembre 2001 -

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de fixer le prix de l'heure de l'intervention de l'Imprimerie Municipale au montant de 29 €;

2°) de décider que ce prix entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2002.

Adopté à l'unanimité.

PERSONNEL

M. KAFTANJIAN

n° 12 - **Aménagement et Réduction du Temps de Travail. Validation du dispositif.**

A l'issue d'une phase de négociation, un protocole d'accord définissant les règles communes d'aménagement et de réduction du temps de travail a été signé le 1^{er} décembre 2000 pour une application le 1^{er} juin 2001. Ce document a fait l'objet d'une délibération de principe lors du Conseil Municipal du 24 novembre 2000 après avis du Comité Technique Paritaire.

Dans le cadre d'une mise en conformité avec la loi du 3 janvier 2001 et le décret du 12 juillet 2001, il est proposé au Conseil Municipal de valider les dispositions adoptées lors de la délibération du 24 novembre 2000 en ce qui concerne :

- le temps de travail et ses modalités d'aménagement,
- les congés octroyés,
- les modalités de prise de la réduction du temps de travail.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

n° 13 - **Recrutements pour besoins occasionnels et saisonniers. Approbation.**

L'importance de certains projets municipaux conduit à augmenter de manière significative la charge de travail de certains services ou à créer temporairement de nouvelles missions, rendant indispensable le recours à des recrutements pour besoins occasionnels.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du principe du recrutement direct pour satisfaire les besoins occasionnels à la Direction de l'Action Culturelle, la Direction des Relations Extérieures et la Direction de l'Action Economique ainsi que les besoins saisonniers à la Direction de la Propreté ;

2°) d'approuver les dispositions des contrats à passer pour ces recrutements ;

3°) d'autoriser M. le Maire à signer lesdits contrats ainsi que les arrêtés et/ou courriers d'engagement au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

n° 14 - **Tableau des effectifs. Modifications. Approbation.**

Le tableau des effectifs fixe la liste par grade des emplois permanents à temps complet et non complet confiés à un personnel soumis au statut de la Fonction Publique Territoriale.

Le précédent tableau a été présenté au Conseil Municipal du 11 juillet 2001. Les modifications qu'il convient d'y apporter sont certes liées aux mouvements habituels. Elles sont notamment la traduction du transfert des personnels des services Assainissement et collecte des Ordures Ménagères à la Communauté de Communes de l'Agglomération Orléanaise au 1^{er} janvier 2002.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications apportées au tableau des effectifs de la Ville détaillées dans la délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

n° 15 - **Syndicat Mixte pour la Gestion du Parc Floral d'Orléans-Loiret.**

a) **Convention de mise à disposition du personnel. Reconduction. Approbation d'un avenant.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 7 à la convention de mise à disposition et d'affectation du personnel établie entre la Ville et le Syndicat Mixte pour la Gestion du Parc Floral d'Orléans-Loiret, pour une durée de un an, à compter du 1er janvier 2002.

Adopté à l'unanimité.

b) **Personnel du Syndicat Mixte : remboursement des salaires et charges. Convention avec le Département. Approbation d'un avenant.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 7 à passer avec le Département, relatif à la convention de remboursement de la moitié des salaires et charges des agents mis à disposition ou affectés au Syndicat Mixte pour la Gestion du Parc Floral d'Orléans-Loiret, pour une durée de un an, à compter du 1er janvier 2002.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

n° 16 - **Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier. Reconduction du contrat d'un inspecteur de la surveillance spécialisée. Approbation d'un avenant.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- Séance du vendredi 14 décembre 2001 -

1°) de décider de la reconduction du contrat d'inspecteur de la surveillance spécialisée à la collégiale Saint-Pierre-le-Puellier, pour une durée de trois ans, avec effet du 1^{er} janvier 2002, selon des modalités de rémunération et de missions inchangées ;

2°) d'approuver les termes de l'avenant correspondant.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

n° 17 - **Direction de l'Information et de la Communication. Recrutement d'un directeur. Approbation d'un contrat de travail.**

La Direction de l'Information et de la Communication est chargée d'informer les Orléanais sur les projets et réalisations municipales et de promouvoir l'image de la Ville.

Elle produit des supports d'information tels que le magazine « Vivre à Orléans », mais également de nombreux autres produits de communication.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du principe de recrutement d'un directeur de l'Information et de la Communication par voie contractuelle, à compter du 17 décembre 2001, pour une durée d'un an, reconductible 2 ans ;

2°) d'approuver les dispositions du contrat à passer pour ce recrutement.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

n° 18 - **Direction des Sports, de la Jeunesse et des Loisirs. Service Jeunesse. Recrutement d'un chargé de projets jeunesse. Approbation d'un contrat de travail.**

Associer les jeunes aux projets de la Ville et renforcer l'intervention municipale dans le domaine de la jeunesse constituent une orientation nécessaire pour le Service Jeunesse.

Pour atteindre ces objectifs, un Conseil Consultatif de Jeunes fonctionne déjà depuis quelques années. Parallèlement, la Ville souhaite aider les jeunes dans l'aboutissement de leurs projets individuels et collectifs en leur apportant une aide financière dans le cadre du dispositif des Bourses Projets Jeunes.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du recrutement d'un Chargé de Projets Jeunesse par voie contractuelle, rattaché au Service Jeunesse à la Direction des Sports, de la Jeunesse et des Loisirs, pour une durée d'un an, à compter du 17 décembre 2001 ;

- Séance du vendredi 14 décembre 2001 -

2°) d'approuver les dispositions du contrat à passer pour ce recrutement.

Adopté à l'unanimité.

ACTION CULTURELLE

M. CHAMPIGNY n° 19 - **Manifestations culturelles. Prestations de location et d'installation d'une structure couvrante pour le Campo Santo. Année 2002. Approbation d'un dossier de consultation sans formalité préalable.**

La Ville installe dans le Campo Santo des équipements de scène pour accueillir et organiser des manifestations entre le 21 juin et le 14 juillet 2002 inclus : Festival de Jazz, Jour J, 14 juillet.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier de consultation sans formalité préalable relatif à la location et l'installation de structures couvrantes, d'un podium de régie, de deux tours de rappel de son pour les manifestations organisées ou accueillies par la Ville.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY n° 20 - **Archilab 2002. Quatrième Edition des Rencontres Internationales d'Architecture. Approbation d'une convention avec le F.R.A.C.**

A la suite de l'important succès remporté par les trois précédentes éditions d'Archilab, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec le F.R.A.C. Centre, définissant l'ensemble des missions à réaliser conjointement et recensant les obligations respectives de la Ville et du F.R.A.C. Centre dans le cadre d'Archilab 2002, Quatrièmes Rencontres Internationales d'Architecture.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY n° 21 - **Archilab 2001. Catalogue. Approbation d'un contrat de cession de droits d'édition en langue anglaise.**

Compte tenu que l'édition anglaise des catalogues d'Archilab 1999 et 2000 bénéficie actuellement d'une très bonne diffusion sur le plan international et que ce livre contribue à asseoir la renommée d'Archilab et de la Ville d'Orléans, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le contrat à passer avec la Société Thames & Hudson Ltd pour la cession de droits d'édition en langue anglaise du catalogue Archilab 2001.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY n° 22 - **Etablissements culturels. Droits d'entrée et de location de salles. Création d'une charte de location. Tarifs des publications. Actualisation.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- Séance du vendredi 14 décembre 2001 -

1°) d'accepter l'extension de la régie de recettes au Musée du Centre Charles Péguy compte tenu de son ouverture dans le courant du 1er semestre 2002 ;

2°) d'approuver les nouvelles tarifications suivantes détaillées dans la délibération :

- des droits d'entrée dans les établissements culturels ;
- des locations de salles des établissements culturels ;
- des publications ;

3°) de décider que ces tarifs entreront en rigueur au 1^{er} janvier 2002 ;

4°) d'approuver la gratuité des musées un dimanche par mois par rotation ;

5°) d'approuver le contenu de la charte de location des salles des équipements culturels de la Ville.

***Adopté par 52 voix.
Il y a 1 abstention.***

M. CHAMPIGNY

n° 23 - **Forfait week-end « Escapade Mercure à la carte ». Mise en place. Entrées dans les établissements culturels de la Ville. Approbation d'une convention avec l'hôtel Mercure d'Orléans.**

L'Office de Tourisme d'Orléans est membre du club des Grandes Villes de Maison de la France, organisme national à vocation de développement touristique mettant en œuvre des actions promotionnelles en relation avec divers partenaires, et plus particulièrement le groupe Mercure.

Le groupe hôtelier Mercure a créé une formule "Escapade Mercure à la carte" comprenant une proposition de découverte patrimoniale et culturelle des villes membres de ce club.

Le projet conçu par le groupe Mercure autour du principe d'un séjour sur deux journées est en adéquation avec les objectifs élaborés conjointement par la Ville d'Orléans et l'Office de Tourisme afin d'optimiser le potentiel touristique de notre territoire urbain.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d' approuver la convention à passer avec l'hôtel Mercure d'Orléans, définissant les conditions de prise en charge par cet équipement des coûts d'entrée dans les établissements culturels de la Ville : Musée des Beaux-Arts, Musée Historique et Archéologique, Muséum, Maison de Jeanne d'Arc, en faveur des clients de l'hôtel séjournant à Orléans dans le cadre du forfait "Escapade Mercure à la carte".

Adopté à l'unanimité.

INFORMATION ET COMMUNICATION

M. CARRE

n° 24 - **Magazine « Vivre à Orléans ». Marché pour la régie publicitaire. Approbation d'un avenant.**

Afin d'assurer la commercialisation des pages de publicité dans le magazine « Vivre à Orléans », un marché d'une durée de deux ans, renouvelable pour une période d'une année, a été attribué à la Société Scoop.

Compte tenu des difficultés rencontrées par cette Société dans la prospection et la vente d'insertions publicitaires, et la volonté de la Ville d'Orléans de réduire les espaces publicitaires dans son magazine, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant au marché relatif à la régie publicitaire du magazine « Vivre à Orléans », à passer avec la Société Scoop Communication, portant sur la modification de la durée du contrat, le quota de pages publicitaires, le dispositif de fin de contrat et le changement de dénomination sociale.

Adopté à l'unanimité.

TOURISME- RELATIONS EXTERIEURES- VIE ASSOCIATIVE

M. PARAYRE

n° 25 - **Maison des Associations. Actualisation des tarifs. Approbation d'une convention type à passer avec les associations adhérentes.**

Afin d'assurer une gestion plus efficace de l'établissement, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention annuelle type de mise à disposition de services à passer avec chacune des associations adhérentes à la Maison des Associations ;

2°) d'approuver la nouvelle grille tarifaire de la Maison des Associations telle que définie dans la délibération ;

3°) de décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2002.

***Adopté par 50 voix.
Il y a 3 abstentions.***

DEVELOPPEMENT,

ACTION ECONOMIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

M. LEMAIGNEN

n° 26 - **Parc d'Activités Orléans-Sologne-La Saussaye. Société S.P.I.E. Trindel. Extension. Cession d'un terrain.**

Créée en 1975, la Société Spie Trindel conçoit, installe et maintient tous types d'équipements électriques, de la haute tension aux courants faibles et aux automatismes, de la production d'énergie aux réseaux de télécommunication.

- Séance du vendredi 14 décembre 2001 -

La Société dispose aujourd'hui d'un centre de travaux situé dans la zone de la Cigogne à Orléans. Elle envisage de développer ce centre et entend en parallèle centraliser les activités administratives des centres de travaux de la région au sein de l'agence Val de Loire.

Le Conseil Municipal du 23 février dernier a donné son accord pour l'implantation de cette Société dans le Parc d'Activités Orléans - Sologne - La Saussaye et sur la cession d'un terrain de 4 690 m², propriété de la Ville, au prix de 100 F. H.T. m².

Afin d'agrandir la parcelle en cours d'acquisition et de pouvoir ainsi réaliser son projet immobilier dans des conditions optimales, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) de décider du déclassement d'une partie de parking correspondant à un terrain, d'une superficie de 2 198 m² ;

2°) de décider de la cession de ce terrain à la Société Spie Trindel, après déclassement, au prix de 100 F. H.T./m².

Adopté à l'unanimité.

M. LEMAIGNEN

n° 27 - **Parc d'Activités des Châtelliers. Association A.N.R.T.P. Prorogation de la convention.**

Lors de son transfert dans le Parc d'Activités des Châtelliers en 1996, l'Association Nationale pour la Réhabilitation Professionnelle par le Travail Protégé (A.N.R.T.P.) avait bénéficié d'une aide de la Ville de 400 000 F. (60 979,61 €).

En contrepartie, elle s'était engagée à transférer la totalité de ses activités et de ses salariés sur son nouveau site, à réaliser un investissement immobilier (bâtiment et terrain) de l'ordre de 7 000 000 F. et à créer 10 emplois dans les 3 ans à venir.

Au 31 décembre 1999, l'A.N.R.T.P. avait bien réalisé les investissements immobiliers, mais n'avait pas créé les 10 emplois prévus.

Compte tenu de la nature même de cette association, des difficultés rencontrées par cette dernière dans l'exercice de ses activités au cours de la période visée, des perspectives de croissance à l'horizon fin 2002, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder un délai supplémentaire courant jusqu'au 31 décembre 2002, afin de permettre à l'A.N.R.T.P. de réaliser ses engagements.

Adopté à l'unanimité.

LOGEMENT

M. CARRE

n° 28 - **Confédération Nationale du Logement. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 20 000 F. (3 048,98 €) à la Confédération Nationale du Logement, qui œuvre depuis de nombreuses années pour la défense des locataires.

- Séance du vendredi 14 décembre 2001 -

Elle développe également des actions en faveur des familles les plus modestes et continue son action de soutien aux familles lourdement endettées.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 29 - **Office Public d'H.L.M. Travaux sur le patrimoine. Protocoles ou conventions. Délégation de signatures.**

Par délibération du 28 septembre 2001, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'Office Public d'H.L.M., une subvention de 3 974 212 F. pour diverses opérations à réaliser sur son patrimoine, et a autorisé M. le Maire à signer les conventions à intervenir entre les différents partenaires, que sont la C.C.A.O., l'office Public d'H.L.M.

Compte tenu que d'autres financeurs sont prêts à s'associer à cet effort, il est proposé au Conseil Municipal de déléguer M. le Maire pour signer toutes conventions à intervenir dans ce domaine quelque soient les partenaires.

Adopté à l'unanimité.

POLITIQUE DE LA VILLE

M. DABAUVALLE

n° 30 - **Association Aide dans les Conflits Familiaux. Attribution d'une subvention exceptionnelle.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 F. (1 524,49 €) à l'association A.C.F. pour l'aider dans le développement de sa nouvelle action relative à la création d'un groupe de parents pour « l'Aide à la Parentalité ».

Adopté à l'unanimité.

ACTION SOCIALE

M. DABAUVALLE

n° 31 - **Ensemble immobilier 351-353, faubourg Bannier appartenant au C.C.A.S. Cession par bail emphytéotique. Accord à donner.**

- Séance du vendredi 14 décembre 2001 -

Suite à un legs, le Centre Communal d'Action Sociale est propriétaire d'un ensemble immobilier implanté sur une superficie de 1151 m² situé au 351-353, faubourg Bannier. Cet ensemble, vétuste et insalubre, nécessite une réhabilitation totale. Confronté aux problématiques de l'hébergement d'urgence et du logement des personnes en difficulté, le C.C.A.S. a été amené à proposer à la SONACOTRA d'élaborer un projet de démolition, de reconstruction et de réhabilitation, qui prévoit deux opérations :

- la réhabilitation d'un bâtiment qui comprendra 9 chambres (13 lits) et qui servira à l'Hébergement d'Urgence,

- la construction d'une Résidence Sociale composée de 12 logements autonomes (studios).

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord sur la cession de l'ensemble immobilier situé 351-353, faubourg Bannier, par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Orléans à la SONACOTRA, sous la forme d'un bail emphytéotique de 45 ans.

Adopté à l'unanimité.

HYGIENE - SANTE

Mme BOIN

n° 32 - **Service Communal d'Hygiène et de Santé. Actualisation des tarifs.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les tarifs des prestations du Service Communal d'Hygiène et de Santé, détaillés dans la délibération ;

2°) de décider d'appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2002.

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SPORTIVES

Mme GRIVOT

n° 33 - **Aides en faveur d'associations sportives à titre d'acompte sur les subventions 2002.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer aux associations sportives les subventions d'acomptes ainsi que les subventions complémentaires détaillées dans la délibération au titre de l'année 2002, pour un montant global de 769 024 €

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 34 - **Ile Charlemagne. Actualisation des tarifs.**

- Séance du vendredi 14 décembre 2001 -

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs de la Base de Loisirs de l'Île Charlemagne détaillés dans la délibération, relatifs à l'occupation du plan d'eau par les bateaux écoles et à la location du Club House et de la salle polyvalente.

Adopté à l'unanimité.

REGLEMENTATION - SECURITE

M. MONTILLOT

n° 35 - **Dispositif de vidéo-protection. Approbation du dossier de consultation des entreprises.**

Le Contrat Local de Sécurité de l'Agglomération Orléanaise signé le 22 mai 2000 entre l'Etat et les maires des communes de l'agglomération définit les engagements des différents partenaires en faveur de la sécurité des habitants.

Ils sont formalisés dans un plan d'action qui prévoit la mise en place d'une « surveillance vidéo » destinée à « améliorer la sécurité passive de certains lieux publics ».

Dès le 12 juin 2001, la Ville a donc confié à un bureau d'étude spécialisé une mission d'assistance visant à effectuer une pré-étude des sites et il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet et le dossier de consultation des entreprises relatifs à la réalisation du dispositif de vidéo-protection.

**Adopté par 41 voix contre 2.
Il y a 10 abstentions.**

M. MONTILLOT

n° 36 - **Propriété de Charbonnière. Aménagement d'un chenil. Réfection du réseau général d'assainissement. Approbation du dossier d'avant-projet sommaire.**

Depuis 1991, la brigade équestre est installée dans les écuries de la propriété de Charbonnière, à proximité des communs situés au nord-est du château.

Pour des raisons fonctionnelles, il apparaît souhaitable d'installer la brigade canine sur le même site.

Le présent dossier d'avant-projet sommaire définit les aménagements à prévoir après diagnostic des existants, en particulier concernant les réseaux assurant la viabilité de l'opération.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) approuver le dossier d'avant-projet sommaire relatif à l'aménagement d'un chenil et à la réfection du réseau général de l'assainissement de la propriété de Charbonnière ;

2°) d'autoriser M. le Maire à déposer les différentes demandes d'autorisation des droits de sols nécessaires ;

- Séance du vendredi 14 décembre 2001 -

3°) de déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires à la poursuite des études en vue de l'établissement des dossiers de projet et de consultation des entreprises.

**Adopté par 50 voix contre 2.
Il y a 1 abstention.**

STATIONNEMENT

M. PELLOUX-PRAYER n° 37 - **Parking du Châtelet. Ouverture la nuit, les vendredis, samedis et veilles de jours fériés. Fixation du tarif.**

L'ouverture d'un parking la nuit en centre ville est une nécessité si l'on veut favoriser l'animation de la Ville, tout en combattant le stationnement anarchique.

Il est proposé au Conseil Municipal de compléter la grille tarifaire du parking Châtelet en ajoutant que le tarif du stationnement dans ce parking s'élèvera à 1 € pour une utilisation les vendredis, samedis et veilles de jours fériés entre 20 H et 7 H, qu'elle qu'en soit la durée.

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES - ELECTIONS

M. PARAYRE n° 38 - **Concessions funéraires dans les cimetières. Actualisation des tarifs**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'adopter les tarifs de vente des concessions et des équipements de l'espace cinéraire et du jardin du souvenir ainsi que du caveau provisoire, présentés en annexe à la délibération ;

2°) de décider que les enlèvements de matériaux encombrants indûment abandonnés sur place seront facturés aux usagers ou aux entreprises responsables en fonction du coût avancé par les services de la Ville ;

3°) de décider de la mise en application de ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2002.

Adopté à l'unanimité.

M. PARAYRE n° 39 - **Régie des opérations funéraires. Actualisation des tarifs des prestations.**

La régie des opérations funéraires a été créée en 1998 afin de continuer à assurer des prestations de creusement de fosse, de terrassement, des inhumations et des exhumations, et du portage lors de convois pour répondre à la demande des entreprises et des familles.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- Séance du vendredi 14 décembre 2001 -

1°) d'adopter la nouvelle grille tarifaire pour les prestations funéraires réalisées par la régie telle qu'elle est présentée en annexe à la délibération ;

2°) de décider de la mise en application de ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2002.

Adopté à l'unanimité.

M. PARAYRE

n° 40 - **Concession Charles PENSEE. Renouvellement gratuit. Approbation.**

Par délibération en date du 4 août 1908, le Conseil Municipal accordait une concession gratuite de 30 années pour la sépulture de M. Charles PENSEE, professeur de dessin et artiste notoirement reconnu, décédé le 11 juillet 1871.

La concession a été renouvelée successivement, et il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le principe de la reconduction à titre gratuit de la concession relative à la sépulture de Charles PENSEE, située au Grand Cimetière, pour une nouvelle durée de 30 ans.

Adopté à l'unanimité.

M. PARAYRE

n° 41 - **Location de salles municipales. Actualisation des tarifs.**

La Direction des Affaires Administratives assure la location de plusieurs salles municipales à vocation de conférences ou de débats ou encore de salles des fêtes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'ensemble des nouveaux tarifs de location des salles municipales, qui figurent dans la délibération ;

2°) de fixer la date de mise en application de ces nouveaux tarifs au 1^{er} janvier 2002.

Adopté à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

M. DUPONT

n° 42 - **Société Sandvik. Extension des activités. Installation classée soumise à autorisation. Avis à émettre.**

La Société Sandvik, implantée dans le quartier de La Source depuis 1976, procède actuellement à la régularisation administrative de ses activités.

Cette entreprise, dont la principale activité était le travail mécanique des métaux, a développé des activités de traitement de surface, plus génératrices de risques de pollution, et envisage une modification de son process, un agrandissement de ses ateliers et la mise en œuvre de l'ISO 14 001.

- Séance du vendredi 14 décembre 2001 -

L'établissement, situé 4 avenue Buffon, est assujéti à la réglementation sur les installations classées.

Le présent rapport a pour objet de présenter, d'une part les activités et leurs effets possibles sur l'environnement et la santé, et d'autre part les mesures prises ou envisagées par la Société pour pallier, remédier ou compenser les effets.

Compte tenu des éléments du dossier, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la régularisation administrative des activités de la Société Sandvik, sous réserve :

- de la prise en compte des remarques formulées, portant sur la signature d'une convention de rejets, l'installation d'un séparateur à hydrocarbures adapté et d'un disconnecteur sur le réseau d'alimentation en eau,

- de la plantation d'arbres, afin de compenser la destruction de ceux imposée par l'extension des bâtiments.

Adopté à l'unanimité.

M. DUPONT

n° 43 - **Infrastructures de transports terrestres. Classement sonore. Projet d'arrêté préfectoral. Avis à émettre.**

La loi « Bruit » du 31 décembre 1992 a posé les nouveaux principes de la gestion du bruit, dû aux transports terrestres, et demande aux Préfets de chaque département d'effectuer le classement des voies en fonction de leurs caractéristiques sonores.

Le décret de 1995 prévoit une démarche en deux étapes, officialisées chacune par arrêté préfectoral :

- une première étape concerne le classement proprement dit et classe les voies en cinq catégories,

- la seconde identifie d'une part, autour des voies classées, des secteurs affectés par le bruit et précise d'autre part les niveaux d'isolement acoustique requis pour les futures constructions.

Le Préfet du Loiret a souhaité simplifier la procédure en ne prenant qu'un seul arrêté que la Ville d'Orléans a reçu le 9 octobre 2001 et sur lequel elle a trois mois pour émettre son avis.

Compte tenu des éléments du dossier, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur le projet d'arrêté préfectoral relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres, sous réserve de la prise en compte des remarques exprimées dans la délibération.

Adopté par 51 voix contre 2.

DEVELOPPEMENT,
AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE

M. CARRE

n° 44 - **Z.A.C. des Halles Châtelet. Traité de concession. Approbation d'un avenant.**

La Ville d'Orléans a confié par voie de concession à la S.E.M.D.O., la réalisation de la Z.A.C. des Halles Châtelet, aujourd'hui dans sa deuxième phase.

- Séance du vendredi 14 décembre 2001 -

Cette deuxième phase a déjà vu la réalisation de nouveaux accès du parking et prévoit la construction d'un immeuble à dominante commerciale, à l'angle nord/est du bâtiment existant. Un accord est intervenu avec la Société Bouchara.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 8 au traité de la concession d'aménagement à passer avec la S.E.M.D.O., ainsi que le bilan modifié, afin :

- de mettre en conformité la concession d'aménagement avec les nouvelles dispositions de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain,
- de prendre en compte la négociation intervenue avec la Société Bouchara,
- de réévaluer l'estimation des travaux d'aménagement de l'espace public situé à l'est du nouveau bâtiment,
- de compléter la rémunération de l'aménageur au titre de l'aide à la négociation des locaux et fonds, et pour la prolongation de ses missions.

**Adopté par 52 voix.
Il y a 1 non participation.**

M. CARRE

n° 45 - **Projet Gare. Révision du P.O.S. valant P.L.U. Adaptations suite à l'avis des personnes publiques associées.**

Par délibérations des 29 octobre 1999 et 23 février 2001, le Conseil Municipal a respectivement prescrit, puis arrêté la révision partielle du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) valant Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) concernant le secteur des gares d'Orléans pour d'une part, restructurer la gare d'Orléans et d'autre part, optimiser l'intermodalité des transports Tram-Train-Bus.

Ce projet de révision partielle a été transmis pour avis aux personnes publiques associées.

Afin de prendre en compte les remarques émises qui ne remettent pas en cause l'économie générale du projet, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des adaptations ci-dessus évoquées et de les intégrer au projet de Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme arrêté préalablement à l'ouverture de l'enquête publique.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT, ACTION FONCIERE

M. CARRE

n° 46 - **Rue du Onze Novembre. Aménagement d'un trottoir. Modification de l'assiette d'un bail emphytéotique.**

Par acte en date du 17 mai 1974, la Ville d'Orléans a consenti à la Société Anonyme d'H.L.M. Immobilière Val de Loire, un bail emphytéotique à compter du 1^{er} janvier 1973 pour une durée de 65 ans, portant sur un terrain situé 10, rue du Onze Novembre, pour la construction d'un foyer de personnes âgées dénommé Alice Lemesle.

En vue de l'aménagement d'un trottoir, il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord à la modification du bail emphytéotique consenti, afin de retrouver la pleine jouissance d'une bande de terrain de 30 m².

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE n° 47 - **Rue des Aydes. Mise à l'alignement. Acquisition d'une bande de terrain.**

Dans le cadre du plan d'alignement de la rue des Aydes, il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir une bande d'alignement de 1 m² sise rue des Aydes, appartenant à M. et Mme AUBINEAU, au prix de 100 F. le m² (15,24 €).

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE n° 48 - **Rue du Nécotin. Acquisition d'un terrain.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider l'acquisition d'un terrain d'environ 2 843 m² situé 230 rue du Nécotin, à détacher d'une propriété bâtie, appartenant à Mme Hélène PITROU, au prix de 65 F. le m², soit 184 795 F. (28 171,82 €).

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE n° 49 - **Rue Caban. Acquisition d'une bande d'alignement et constitution d'une servitude pour l'implantation d'une stèle.**

Par arrêté du 6 juin 1994, la Ville a délivré un permis de construire au profit de la S.C.I. Caban, autorisant la construction d'un ensemble de trois immeubles d'habitation rue Caban/rue des Murlins.

A l'achèvement du programme, la Ville pouvait demander la rétrocession d'un espace destiné à être aménagé en espace vert, ouvert au public, et à accueillir une stèle à la mémoire d'André Dessaux et de ses fils, actuellement implantée sur le trottoir public.

Depuis, ce projet a été revu : la stèle pourrait être intégrée dans la clôture de la résidence, la Commune bénéficiant d'une servitude à cet effet. La copropriété prendrait à sa charge les travaux de modification de sa clôture, la Ville assumant le coût de transfert de la stèle, ouvrage public.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider d'acquérir les parcelles destinées à être incorporées dans le domaine public, d'accepter le bénéfice d'une servitude pour l'implantation d'une stèle commémorative et d'autoriser l'Association Foncière Urbaine Libre constituée par les trois copropriétés de la résidence Le Charles VII à acquérir la parcelle destinée à être aménagée en espace vert de la résidence.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 50 - **Clos Sainte-Croix et rue d'Ambert. Implantation d'un foyer d'hébergement et d'un centre d'accueil de jour pour personnes handicapées. Cession des terrains à l'A.P.A.J.H.**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de la cession à l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (A.P.A.J.H.), domiciliée 3 rue Alfred de Vigny à Orléans :

- d'un terrain situé 151 rue d'Ambert de 1770 m² pour une somme de 280 000 F. (soit 42 685,72 €), pour la construction d'un foyer d'hébergement pour personnes handicapées,

- de quatre terrains dans le Clos Sainte-Croix d'une superficie totale de 1875 m² au prix de 253 F./m² représentant la somme de 474 375 F. (72 318 €), pour l'implantation d'un centre d'accueil de jour pour personnes handicapées ;

2°) déléguer M. le Maire pour accomplir toutes les formalités et signer l'acte notarié à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE

M. PELLOUX-PRAYER

n° 51 - **Atelier de mécanique. Fixation du coût horaire.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de fixer le prix de l'heure d'intervention de l'atelier de mécanique au montant de 29 €;

2°) de décider que ce prix entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2002.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER

n° 52 - **Salle Fierbois. Travaux d'aménagement. Immeuble Cossonnet. Travaux de réhabilitation intérieure. Lots chauffage. Approbation d'avenants de transfert.**

Suite à la modification de la dénomination sociale de la Société RINEAU, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les avenants aux marchés relatifs d'une part au lot n° 8 pour l'aménagement de la salle Fierbois, et d'autre part au lot n° 3 pour les travaux de réhabilitation intérieure de l'immeuble Cossonnet, autorisant le transfert desdits marchés de la Société RINEAU à la Société AXIMA Contracting.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 53 - **Salle Fierbois. Travaux d'aménagement. Approbation d'avenants.**

Dans le cadre des travaux de transformation en salle d'escrime Fierbois de l'ancien dojo des Murlins, un dossier d'appel d'offres comprenant 11 lots a été soumis et approuvé par le Conseil Municipal du 7 juillet 2000. Onze marchés ont ainsi été passés en date du 23 novembre 2000.

Compte tenu des nombreuses mises au point du dossier, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les avenants aux marchés relatifs au réaménagement de la salle Fierbois consacrée à la pratique de l'escrime qui portent le coût global des marchés de travaux de 7 176 614,68 F. T.T.C. à 7 204 747,38 F.T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

BATIMENTS - TRAVAUX NEUFS

M. PELLOUX-PRAYER n° 54 - **Restaurant municipal :**

a) Réaménagement des accès du public et techniques. Réfection de la salle de restaurant. Approbation du projet et des dossiers de consultation des entreprises.

Par délibération en date du 23 novembre 2001, le Conseil Municipal a approuvé le dossier d'avant-projet sommaire relatif à la restructuration de l'accès du public au Restaurant Municipal, notamment pour permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, ainsi que des accès techniques pour la livraison des denrées et l'évacuation des déchets, afin de respecter la réglementation d'hygiène en vigueur.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet et les dossiers de consultation des entreprises relatifs à ces travaux, répartis en 17 lots. Le délai d'exécution est de 16 semaines.

Adopté à l'unanimité.

b) Réaménagement des accès du public et techniques et rénovation de la salle de restaurant. Missions de Contrôle Technique et de Coordination. Marchés sans formalité préalable. Approbation de dossiers de consultation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dossiers de consultation sans formalité préalable relatifs aux missions de contrôle technique et de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, dans le cadre du réaménagement des accès du public et techniques et de la rénovation de la salle du restaurant municipal, 2 bis rue des Anglaises.

Adopté à l'unanimité.

RESEAUX DE COMMUNICATION ET DE L'ELECTRICITE

M. PELLOUX-PRAYER n° 55 - **Réseaux de communication et de l'Electricité. Prestations de service. Actualisation des tarifs.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de fixer le tarif horaire pour les prestations exécutées par les agents de la Direction des Réseaux de Communication et de l'Electricité à 29 €;

2°) de décider que ce nouveau tarif entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2002.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 56 - **Autocommutateurs téléphoniques. Travaux de maintenance. Approbation d'un dossier de consultation sans formalité préalable.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier de consultation sans formalité préalable relatif aux travaux de maintenance des autocommutateurs du Centre Municipal et du bâtiment industriel, sis rue du faubourg Saint-Vincent.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 57 - **Dispositif de gestion des temps de présence. Travaux de maintenance. Approbation d'un dossier de consultation sans formalité préalable.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier de consultation sans formalité préalable relatif aux travaux de maintenance du dispositif de gestion des temps de présence du Centre Municipal et de ses annexes.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 58 - **Distribution vidéo du Musée des Sciences Naturelles. Travaux de maintenance. Approbation d'un dossier de consultation sans formalité préalable.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier de consultation sans formalité préalable relatif aux travaux de maintenance du dispositif de distribution vidéo du Musée des Sciences Naturelles.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 59 - **Bâtiments communaux. Matériels d'alarme intrusion et de vidéosurveillance. Entretien. Approbation d'un dossier de consultation sans formalité préalable.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier de consultation sans formalité préalable relatif à l'entretien avec fournitures des matériels d'alarme intrusion et de vidéosurveillance des bâtiments communaux.

Adopté à l'unanimité.

ESPACES VERTS

M. DUPONT n° 60 - **Direction des Espaces Verts. Prestations de service. Actualisation des tarifs.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la nouvelle tarification des prestations de service effectuées par la Direction des Espaces Verts, détaillée dans la délibération ;

2°) de décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2002.

Adopté à l'unanimité.

M. DUPONT n° 61 - **Décorations florales. Actualisation des tarifs.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la nouvelle tarification proposée pour la location des décorations florales, détaillée dans la délibération ;

2°) de décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2002.

Adopté à l'unanimité.

EAU ET PROPRETE

M. PELLOUX-PRAYER n° 62 - **Service Propreté. Prestations de nettoyage pour le compte de tiers. Actualisation des tarifs.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les tarifs suivants de prestations de nettoyage de voirie pour le compte de tiers :

- location horaire de matériel

de nettoyage avec chauffeur 88,42 €

- forfait déplacement 43,30 €

2°) de décider que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2002.

Adopté à l'unanimité.

VOIRIE

M. PELLOUX-PRAYER n° 63 - **Installations d'éclairage public. Parking situé rue Anthelme Brillat Savarin. Maintenance et exploitation. Prise en charge par la Ville. Approbation d'une convention avec la S.C.I. Sud Exposition.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec la S.C.I. Sud Exposition relative à la prise en charge par la Ville de la maintenance et de l'exploitation des installations d'éclairage du parking situé rue Anthelme Brillat Savarin.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 64 - **Règlement spécial de publicité. Groupe de travail. Désignation des membres.**

Par délibération en date du 11 juillet dernier, le Conseil Municipal a décidé de demander à M. le Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret, la modification du règlement spécial de publicité de la Ville et de bien vouloir constituer le Groupe de Travail réglementaire.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la composition de ce Groupe de Travail composé de cinq membres dont M. le Maire est Président.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 65 - **Voirie. Travaux effectués en régie. Fixation des tarifs d'intervention des services municipaux.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les tarifs d'intervention des agents de la Direction de la Voirie détaillés dans la délibération ;

2°) de décider que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2002.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 66 - **Droits de voirie. Actualisation des tarifs.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les tarifs de redevances pour occupation du domaine public et pour le stationnement dont le détail figure dans les tableaux joints à la délibération ;

2°) de décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2002.

Adopté à l'unanimité.

M. GABELLE n° 67a - **Fêtes et cérémonies. Actualisation des tarifs.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les tarifs de location de matériels et de services des Fêtes et Cérémonies dont le détail figure dans la délibération ;

2°) de décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2002.

Adopté à l'unanimité.

M. GABELLE n° 67b - **Droits de place. Actualisation des tarifs.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les tarifs des droits de place, tels qu'ils figurent dans les tableaux joints à la délibération ;

- Séance du vendredi 14 décembre 2001 -

2°) de décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2002.

Adopté à l'unanimité.

M. GABELLE

n° 67c - **Petit train de Wichita. Actualisation du tarif.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de fixer le tarif du petit train de Wichita à 0,80 €;

2°) de décider que ce tarif sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2002.

Adopté à l'unanimité.

Orléans, le 17 décembre 2001

Le Maire,

Serge GROUARD